

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

20 mars 2026 / 19h30 / Champigny sur Marne

CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR

Selon les articles 14.1 et 14.2 des statuts, la composition du Comité Directeur est la suivante :

24 MEMBRES COMPOSENT LE COMITE DIRECTEUR

Dont :

- 8 postes réservés pour la représentation des femmes
- 8 postes réservés pour la représentation des hommes

Sont vacants : 1 poste réservé à une femme.

Je soussigné(e)

Sexe :

Licence :

Club :

Dépt :

Déclare être candidat(e) à l'élection au Comité Directeur en qualité de membre

Je déclare sur l'honneur être en conformité avec les incompatibilités prévues à l'article 15 des statuts.

Fait à le 2026

Signature

Pour rappel, les candidats devront, conformément à l'article 15 des statuts du Comité, être :

- Majeurs au jour de l'élection ;
- Jouir de leurs droits civiques et politiques ;
- Être licenciés à la FFA à la date du dépôt des candidatures et adhérent dans un Club du Comité ;
- Présenter leur candidature au secrétariat du Comité au moins 21 jours avant la date de l'élection
- Ne pas faire l'objet des incompatibilités prévues à l'article 15 des statuts.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être réceptionnée au siège du Comité avant le 27 février 2026 à 23h59. Les candidatures doivent être établies par écrit, et peuvent être transmises soit

- Par courrier adressé au Comité départemental d'Athlétisme, 1 avenue Danielle Casanova, 94500 – Champigny sur Marne
- Par courriel (candidature scannée puis envoyée par voie électronique) adressé à frederic@cdathle94.fr